

Bureau d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET A LA
GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES
PAR DIFFERENTS INSTITUTIONS, ENTREPRISES, SOCIETES, AGENCES ET OFFICES
D'ETAT DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017
(Financement PAGIPG)

**RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME
(CENA)**

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	16/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
X Rapport définitif	05/06/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 (ancien N°2005-B-0040) - N°CNSS : 06300407 – IFU N°
3200800565618 Sièges : Immeuble BEC C/239 Zongo – 02 BP 1913 Cotonou _Tel/(00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Sièges : 136 Quartier Keguè –
06 BP 60535 Lomé _ Tel/(00228) 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES

Email : bec@becsarl.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMQ du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0099804

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II.	OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2016.....	5
III.	ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV.	DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DE AUTORITE CONTRACTANTE AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE	9
V.	CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION.....	10
5.1.	Exhaustivité des pièces demandées.....	10
5.2.	Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM).....	10
5.3.	Appréciation du respect des délais de passation	10
5.4.	Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	10
5.5.	Appréciation des constats sur la revue de conformité	10
VI.	CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC.....	15
VII.	CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE.....	15
VIII.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	16
8.1.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes.....	16
8.2.	Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	16
8.3.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics	19
8.4.	Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés.....	20
8.5.	Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés	21
IX.	ANNEXES	22

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**

08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n°067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 (lot 3), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA).

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'autorité contractante visitée (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des autorités contractantes (AC) au titre de la période sous revue
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière
- vii. Analyse de la performance des AC
- viii. Annexes.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 05 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2016

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de la Commission Nationale Electorale Autonome (CENA) pour l'exercice budgétaire 2016.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Années	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	9	3 588 482 572
	Marchés de la population mère	10	3 778 464 447
	%	90%	95%

Opinions

➤ Gestion 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Commission Nationale Electorale Autonome (CENA) sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	APPEL D'OFFRE OUVERT	1	0	1	0	0
2	Gré à Gré	8	0	8	0	0
Total général		9	0	9	0	0
%		100%	0%	100%	0%	0%

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Défavorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures qualifiées d'irrégulière, de nulle et d'impossibilité d'exprimer une opinion, nous estimons que la totalité des procédures n'ont pas été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ Gestion 2017

Au titre de l'exercice 2017, aucun marché n'a été mentionné dans la base de données de l'Autorité Contractante et de la DNCMP.

✓ **Fondements des opinions**

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de Commission Nationale Electorale Autonome (CENA) conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 05 juin 2020



Serge MENSAH

Associé-Gérant

Expert en passation des marchés

Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures et de l'exécution effective des contrats passés par la Commission Nationale Electorale Autonome (CENA), nous avons retenu la population primaire des marchés communiqués par l'AC et ensuite complété par les marchés ne faisant pas partie de la liste de l'AC et communiqués par la DNCMP afin d'avoir la population totale. A cet effectif total, s'ajoutent éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation:

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
AOO	150 982 572	1	150 982 572	1	100%	100%
GG	3 627 481 875	9	3 627 481 875	9	100%	100%
Total	3 778 464 447	10	3 778 464 447	10	100%	100%

Commentaire :

Compte tenu du volume peu significatif des marchés à auditer, le consultant a retenu comme échantillon d'audit de conformité l'ensemble des marchés passés par l'Autorité Contractante. Il s'agit de 10 marchés dont 9 sont passés par entente directe et un par appel d'offres ouvert.

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
Fournitures	3 778 464 447	10	3 778 464 447	10	100%	100%
Total général	3 778 464 447	10	3 778 464 447	10	100%	100%

Commentaire :

La population primaire tout comme l'échantillon est composée exclusivement des marchés de fournitures.

Sur les 10 marchés échantillonnés, 9 ont été communiqués aux auditeurs. Lesdits marchés ont été passés suivant trois procédures distinctes comme le montre la compilation ci-après :

N° D'ORDRE	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	AOO	1	1
2	Gré à Gré	8	2
TOTAL		9	3

Pour le seul marché qui n'a pu être communiqué aux auditeurs (Acquisition de deux imprimantes spéciales pour l'impression des documents électoraux au profit du COS LEPI), la PRMP a informé les auditeurs que les pièces relatives à ce marché sont au niveau du COS LEPI.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillons d'audit de conformité

ECHANTILLON CENA 2016							
N°	Référence	Objet	Type Marché	Mode de passation	Attributaire	Montant TTC	Date Approbation
1	N° 107/ CENA/P RMP/DN CMP	FOURNITURE DE SIX VÉHICULES 4X4 STATION WAGON ET SERVICES CONNEXES AU PROFIT DE LA CENA	Fournitures	Appel d'Offres Ouvert	CFAO MOTOR S	150 982 572	25/03/2016
2	N° 081/ CENA/P RMP/CC MP/SP	RÉALISATION DE BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 3	Fournitures	Marché par Entente Directe	IMPRIMERIE MINUTE	455 000 000	11/03/2016
3	N° 082/ CENA/P RMP/CC MP/SP	RÉALISATION DES BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 1	Fournitures	Marché par Entente Directe	IMPRIMERIE TUNDE	525 000 000	11/03/2016
4	N° 083/ CENA/P RMP/CC MP	RÉALISATION DE BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 2	Fournitures	Marché par Entente Directe	IMPRIMERIE GUTENBERG	525 000 000	11/03/2016
5	N° 084/ CENA/P RMP/CC MP	RÉALISATION DE BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA	Fournitures	Marché par Entente Directe	IMPRIMERIE NOUVELLE PRESSE	420 000 000	11/02/2016
6	N° 014/ COS- LEPI/ME FPD/DN CMP/SP	ACQUISITION DE DEUX IMPRIMANTES SPÉCIALES POUR L'IMPRESSION DES DOCUMENTS ÉLECTORAUX AU PROFIT DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SUPERVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE PERMANENTE	Fournitures	Marché par Entente Directe	2SP SARLO6 BP 1911 COTON OU	189 981 875	25/01/2016
7	N° 256/ CENA/P RMP/DN CMP	RÉALISATION DES BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 1 (2EME TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2016)	Fournitures	Marché par Entente Directe	IMPRIMERIE TUNDE	852 500 000	02/09/2016
8	N° 257/ CENA/P RMP/DN CMP	RÉALISATION DES BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 2 (2EME TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2016)	Fournitures	Marché par Entente Directe	IMPRIMERIE GUTENBERG	385 000 000	02/09/2016
9	N° 258/ CENA/P RMP/DN CMP	RÉALISATION DES BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 3 (2EME TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2016)	Fournitures	Marché par Entente Directe	SOCIÉTÉ AFRICAINE COMMUNICATI	137 500 000	02/09/2016
10	N° 259/ CENA/P RMP/DN CMP	RÉALISATION DES BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 4 (2EME TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2016)	Fournitures	Marché par Entente Directe	IMPRIMERIE TOP OFFSET	137 500 000	02/09/2016
TOTAL						3 778 464 447	

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DE AUTORITE CONTRACTANTE AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

Tableau n° 4 : Synthèse sur les structures de passation et de contrôle au sein des AC

Existence, Capacité, régularité et fonctionnement des organes de passation et de contrôle (Réf/ C1 à C8)								
N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE					Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	Sous commission d'analyse	CCMP	
1	Existence	C1	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
2	Conformité	C2	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
3	Organisation et fonctionnement	C3	KO		OK	OK	OK	Indisponibilité du rapport d'activité de la PRMP
4		C4	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
5		C5	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
6		C6	KO					Toute la documentation n'est pas communiquée
7		C7	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
8		C8	KO					Défaut de publication des décisions d'attribution
Légende								
C1	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)							
C2	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation Profil/Poste)							
C3	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)							
C4	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés							
C5	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, Signature par les personnes habilitées)							
C6	Qualité du système d'archivage (Taux d'exhaustivité des pièces, Disponibilité de salle d'archives / Archiviste)							
C7	Existence des moyens matériels et financiers (Cadre de travail, Mats et mobiliers de bureau, Matériels informatiques, Dotations financières pour diverses publication, Primes de désintéressement...)							
C8	Publication des décisions d'attribution							
Mettre < OK > si satisfaisant, < KO > si non								

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste des pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditables collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de **72,3%** pour l'exercice 2016.

Ce taux, pour chaque gestion budgétaire, représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert et des procédures de consultation de fournisseur et des procédures de gré à gré. (Voir en annexe 2 les fiches d'exhaustivités).

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Pour la gestion budgétaire auditée, il a été observé que le Plan de Passation des Marchés a été élaboré par la PRMP et est conforme au modèle type de l'ARMP.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai de passation du seul marché passé par appel d'offres figurant sur l'échantillon. Le délai moyen de passation (entre le dépôt des plis et la signature du contrat) calculé pour ce marché s'évalue à 115 jours. Ce délai calculé excède largement le délai de validité des offres qui est de 90 jours (article 91 du Code des marchés publics de 2009).

Le tableau de détermination des délais est présenté en annexe 3.

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

L'examen des prix proposés pour les marchés de gré à gré contrôlés révèle que lesdits prix sont compétitifs et conforme au répertoire des pris de référence applicable.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

1. Marché N° 107/CENA/PRMP/DNCMP du 25/03/2016 relatif à la FOURNITURE DE SIX VÉHICULES 4X4 STATION WAGON ET SERVICES CONNEXES AU PROFIT DE LA CENA pour un montant TTC de 150 982 572 attribué à CFAO MOTORS. Financement : Budget Autonome

Les pièces manquantes :

- L'information aux soumissionnaires non retenus.

Les forces relevées :

- Conformité des critères d'évaluation par rapport à ceux spécifiés dans le DAO;
- Obtention des avis de non objection de la DNCMP ;
- Respect du délai minimum de dépôt des offres.

Les insuffisances relevées :

L'auditeur n'a pas de commentaire à faire à ce niveau.

Contre-observations de l'audité

Après avis de non objection de la DNCMP, les soumissionnaires non retenus ont été informés des résultats d'évaluation des offres par l'affichage des procès-verbaux à la CENA (Cf. Art 84 de la loi sus référencée)

Commentaires de l'auditeur

Conformément à l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public : « l'attribution est notifiée au soumissionnaire retenu. Les autres soumissionnaires sont informés du rejet de leur offre et le cas échéant, leur garantie leur est restituée... »

En l'espèce, l'affichage des procès-verbaux à la CENA ne dispense pas l'autorité contractante de l'information par écrit aux soumissionnaires non retenus. Par ailleurs, par soucis de parallélisme des formes, l'esprit du législateur aurait voulu que la publication du procès-verbal d'attribution soit faite par le canal utilisé pour publier l'avis d'appel d'offres à savoir un quotidien (La Nation).

Conclusion : Au regard de ce qui précède, La procédure ayant abouti à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison du défaut d'information aux soumissionnaires non retenus conformément à l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public.

PROCEDURES DE GRE A GRE

2. Marché N° 082/CENA/PRMP/CCMP/SP du 11/03/2016, relatif à la RÉALISATION DES BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 1 pour un montant TTC de 525 000 000 FCFA attribué à l'IMPRIMERIE TUNDE. Financement : Budget Élection. Gestion 2016.
3. Marché N° 083/CENA/PRMP/CCMP/SP du 11/03/2016, relatif à la RÉALISATION DES BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 2 pour un montant TTC de 525 000 000 FCFA attribué à l'IMPRIMERIE GUTENBERG. Financement : Budget Élection. Gestion 2016.
4. Marché N° 081/CENA/PRMP/CCMP/SP du 11/03/2016, relatif à la RÉALISATION DES BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 3 pour un montant TTC de 455 000 000 FCFA attribué à l'IMPRIMERIE MINUTE. Financement : Budget Élection. Gestion 2016.
5. Marché N° 084/CENA/PRMP/CCMP/SP du 11/03/2016, relatif à la RÉALISATION DES BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 4 pour un montant TTC de 420 000 000 FCFA attribué à l'IMPRIMERIE NOUVELLE PRESSE. Financement : Budget Élection. Gestion 2016

Les quatre (04) marchés cités ci-dessus ont été passés suivant une procédure unique de gré à gré allotis avec mise en concurrence.

Les pièces manquantes :

- Preuve matérielle déchargée de l'information aux soumissionnaires non retenus.

Les forces relevées :

- Autorisation de passation par procédure de gré à gré a été obtenue ;
- La procédure a fait l'objet d'une mise en concurrence conformément à l'article 48 in fine du CMP et aux recommandations de la DNCMP contenues dans l'acte d'autorisation

Les insuffisances relevées :

- Néant

Contre-observations de l'audité

En procédure d'entente directe, il n'y a pas de mise en concurrence de candidats. L'attributaire est connu et désigné. Il n'y a donc pas de soumissionnaires perdants dans ce cas.

Commentaires de l'auditeur

Conformément à l'article 48 in fine de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public : « ... A l'exception des cas visés aux alinéas 1^{er} et 2 de l'article 49 de la présente loi, la procédure de gré à gré doit faire l'objet d'une mise en concurrence des candidats susceptibles d'exécuter le marché ... ».

En outre, la DNCMP a recommandé à l'Autorité Contractante de veiller à l'application scrupuleuse de l'article sus évoqué en procéder à une mise en concurrence.

Il va sans dire donc qu'après la mise en concurrence des candidats susceptibles d'exécuter le marché les soumissionnaires non retenus soient informés du rejet de leur offre conformément à l'article 85 de la loi sus visée.

Conclusion : Au regard de ce qui précède, La procédure ayant abouti à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison du défaut d'information aux soumissionnaires non retenus conformément à l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public.

6. Marché N° 256/CENA/PRMP/DNCMP du 02/09/16 relatif à la RÉALISATION DES BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 1 (2EME TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2016) pour un montant TTC de 852 500 000 attribué à l'IMPRIMERIE TUNDE. Financement : Budget Élection. Gestion 2016.
7. Marché N° 257/CENA/PRMP/DNCMP du 02/09/16 relatif à la RÉALISATION DES BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 2 (2EME TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2016) pour un montant TTC de 385 000 000 attribué à l'IMPRIMERIE GUTENBERG. Financement : Budget Élection. Gestion 2016.
8. Marché N° 258/CENA/PRMP/DNCMP du 02/09/16 relatif à la RÉALISATION DES BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 3 (2EME TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2016) pour un montant TTC de 137 500 000 attribué à la SOCIÉTÉ AFRIQUE COMMUNICATION. Financement : Budget Élection. Gestion 2016.

9. Marché N° 259/CENA/PRMP/DNCMP du 02/09/16 relatif à la RÉALISATION DES BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 4 (2EME TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2016) pour un montant TTC de 137 500 000 attribué à l'IMPRIMERIE TOP OFFSET. Financement : Budget Élection. Gestion 2016.

Les quatre (04) marchés cités ci-dessus ont été passés suivant une procédure unique de gré à gré allotis avec mise en concurrence.

Les pièces manquantes :

- Néant

Les forces relevées :

- Autorisation de passation par procédure de gré à gré a été obtenue ;
- La procédure a fait l'objet d'une mise en concurrence conformément à l'article 48 in fine du CMP et aux recommandations de la DNCMP contenues dans l'acte d'autorisation.

Les insuffisances relevées :

Défaut d'information aux soumissionnaires non retenus conformément à l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public

Contre-observations de l'audité

En procédure d'entente directe, il n'y a pas de mise en concurrence de candidats. L'attributaire est connu et désigné. Il n'y a donc pas de soumissionnaires perdants dans ce cas.

Commentaires de l'auditeur

Conformément à l'article 48 in fine de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public : « ... A l'exception des cas visés aux alinéas 1^{er} et 2 de l'article 49 de la présente loi, la procédure de gré à gré doit faire l'objet d'une mise en concurrence des candidats susceptibles d'exécuter le marché ... ».

En outre, la DNCMP a recommandé à l'Autorité Contractante de veiller à l'application scrupuleuse de l'art sus évoqué en procéder à une mise en concurrence.

Il va sans dire donc qu'après la mise en concurrence des candidats susceptibles d'exécuter le marché les soumissionnaires non retenus soient informés du rejet de leur offre conformément à l'article 85 de la loi sus visée.

Conclusion : Au regard de ce qui précède, La procédure ayant abouti à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison du défaut d'information aux soumissionnaires non retenus conformément à l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public.

Tableau statistiques des opinions données sur les procédures

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur du Marché	Opinions
				1
1	N° 107/CENA/PRMP/DNC MP	FOURNITURE DE SIX VÉHICULES 4X4 STATION WAGON ET SERVICES CONNEXES AU PROFIT DE LA CENA	150 982 572	X
2	N° 081/CENA/PRMP/CCM P/SP	RÉALISATION DE BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 3	455 000 000	X
3	N° 082/CENA/PRMP/CCM P/SP	RÉALISATION DES BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE A CENA LOT 1	525 000 000	X
4	N° 083/CENA/PRMP/CCM P	RÉALISATION DE BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 2	525 000 000	X
5	N° 084/CENA/PRMP/CCM P	RÉALISATION DE BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA	420 000 000	X
6	N° 256/CENA/PRMP/DNC MP	RÉALISATION DES BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 1 (2EME TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2016)	852 500 000	X
7	N° 257/CENA/PRMP/DNC MP	RÉALISATION DES BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 2 (2EME TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2016)	385 000 000	X
8	N° 258/CENA/PRMP/DNC MP	RÉALISATION DES BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 3 (2EME TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2016)	137 500 000	X
9	N° 259/CENA/PRMP/DNC MP	RÉALISATION DES BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 4 (2EME TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2016)	137 500 000	X
TOTAL			3 588 482 572	3 588 482 572

Légende:

1

Procédure irrégulière

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto-saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre de la gestion budgétaire 2016, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'Autorité Contractante (AC). Nous n'avons pas non plus décelé des recours exercés au niveau de l'ARMP.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Par courrier n°94/09/SM/FA/BEC/BEN/19 du 26 septembre 2019 (annexe n°5) le consultant a adressé à l'AC la liste des pièces de règlement en vue de l'appréciation de l'exécution des dépenses.

➤ Gestion 2016

Au titre de la gestion 2016, les pièces de règlement ont été communiquées pour neuf (9) marchés sur dix (10). L'examen de ces pièces est fait dans le tableau ci-dessous

N° d'ordre	Réf Marché	Libellés	Délai d'exécution (en jours)	Date d'ordre de service/remise de site	Réception provisoire	Retard (en jours)	Montant du marché	Montant total mandaté	Taux d'exécution financière	Garantie de bonne exécution	Observation
1	107/CENA/PRMP/DNCMP du 25/03/16	Fourniture de six (06) véhicules 4x4 Station wagon et services connexes au profit de la CENA	–	non fourni	non fourni	–	127 951 332	127 951 332	100%	–	impossibilité d'apprécier l'observation du délai d'exécution
2	081/CENA/PRMP/DNCMP	Réalisation de bulletins de vote au profit de la CENA	5	17/02/2016	27/02/2016	4	455 000 000	451 713 022	99%	–	retard d'exécution du contrat sans preuve d'application de pénalité
3	259/CENA/PRMP/DNCMP du 02/09/16	Réalisation de bulletins de vote au profit de la CENA (lot 4)	2	16/03/2016	18/03/2016	1	116 525 424	116 525 424	100%	–	

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
----------------------	----------------------------------	--------------------------

0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en

		raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	KO	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Cour des comptes	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		0,86		

Conclusion : Le niveau de performance est de 0,86.

Nous pouvons noter une mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics. La Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	10	9	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	9	8	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	9	1	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	9	9	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	9	9	9	100%	l'information aux soumissionnaires non retenus n'est pas faite	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu les ANO de la DNCMP et dont l'information aux soumissionnaires non retenus n'est pas faite
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC) et dont l'information aux soumissionnaires non retenus n'est pas assurée
11	Publication de l'attribution provisoire	9	9	9	100%	les attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	9	9	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	9	9	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
TAUX DE NON CONFORMITE_REVUE DE CONFORMITE (A)					14,29%		
TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)					72,30%		
TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF (C=A/B)					19,76%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 19,76%.

Nous pouvons dire qu'il y a une performance satisfaisante et que la CENA ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de l'exécution financière se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non- conformités constatées (b)	% de non- conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	10	10	8	80%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
	MOYENNE				13,33%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 13,33 %.

Nous pouvons dire qu'il y a une performance satisfaisante et la CENA ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

IX. ANNEXES**ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

N° d'ordre	Entité	Noms et prénoms	Fonctions
1	COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME (CENA)	d'ALMEIDA Raoul	PRMP

ANNEXE 2 : Tableaux d'exhaustivité de la Procédure d'appel d'offres ouvert

		Planification	DAO			Réception & ouverture des offres			Analyse, Evaluation des offres & Attribution						Contractualisation			
N° d'ordre	Marchés (N° & Intitulé)	1	3			4			5						6			
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
1	FOURNITURE DE SIX VÉHICULES 4X4 STATION WAGON ET SERVICES CONNEXES AU PROFIT DE LA CENA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	0	1	0	0
Total		1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	0	1	0	0
TOTAL REQUIS		1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1
%		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	0%	100%	100%	0%	0%	100%	0%	0%
% global		70,59%																

Liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité des procédures d'appels d'offres ouvert (AOO)

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. DAO

- a. Avis d'appel d'offres publié
- b. Dossier d'Appel d'Offres validé

3. Réception & Ouverture des offres

- c. Offres des soumissionnaires
- d. Actes de désignation des membres de la CPMP
- e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

4. Analyse, évaluation & attribution

- g. Rapport d'analyse et de synthèse
- h. PV d'attribution provisoire des offres signé
- i. Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. Avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. Preuve de notification d'attribution provisoire
- l. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- m. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

5. Contractualisation

- n. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- o. Preuve de notification du marché au titulaire
- p. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Tableau d'exhaustivité des procédures de gré à gré

		Planification	Auto-risati-on	Dossier de consultation	Réception & ouverture des offres					Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total	TOTAL REQUIS	%
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2	3		4				5							6					
				a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p			
1	Marché N° 082/CENA/PRMP/CCMP/SP du 11/03/2016, relatif à la RÉALISATION DES BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	0	1	0	0	13	17	76%
2	Marché N° 083/CENA/PRMP/CCMP/SP du 11/03/2016, relatif à la RÉALISATION DES BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	0	1	0	0	13	17	76%
3	Marché N° 081/CENA/PRMP/CCMP/SP du 11/03/2016, relatif à la RÉALISATION DES BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	0	1	0	0	13	17	76%
4	Marché N° 084/CENA/PRMP/CCMP/SP du 11/03/2016, relatif à la RÉALISATION DES BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	0	1	0	0	13	17	76%
5	Marché N° 256/CENA/PRMP/DNCMP du 02/09/16 relatif à la RÉALISATION DES BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 1 (2EME TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2016)	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	0	1	0	0	12	17	71%
6	Marché N° 257/CENA/PRMP/DNCMP du 02/09/16 relatif à la RÉALISATION DES BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 2 (2EME TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2016)	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	0	1	0	0	12	17	71%
7	Marché N° 258/CENA/PRMP/DNCMP du 02/09/16 relatif à la RÉALISATION DES BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 3 (2EME TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2016)	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	0	1	0	0	12	17	71%
8	Marché N° 259/CENA/PRMP/DNCMP du 02/09/16 relatif à la RÉALISATION DES BULLETINS DE VOTE AU PROFIT DE LA CENA LOT 4 (2EME TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2016)	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	0	1	0	0	12	17	71%
% global																						74%

Liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité des procédures de gré à gré

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Autorisation

Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur la procédure de gré à gré

3. Dossier de consultation

- a. Lettre d'invitation à soumissionner
- b. Dossier de consultation validé

4. Réception & Ouverture des offres

- c. Offres des soumissionnaires
- d. Actes de désignation des membres de la CPMP
- e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

5. Analyse, évaluation & attribution

- g. Rapport d'analyse et de synthèse
- h. PV d'attribution provisoire signé
- i. Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. Avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. Preuve de notification d'attribution provisoire
- l. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- m. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

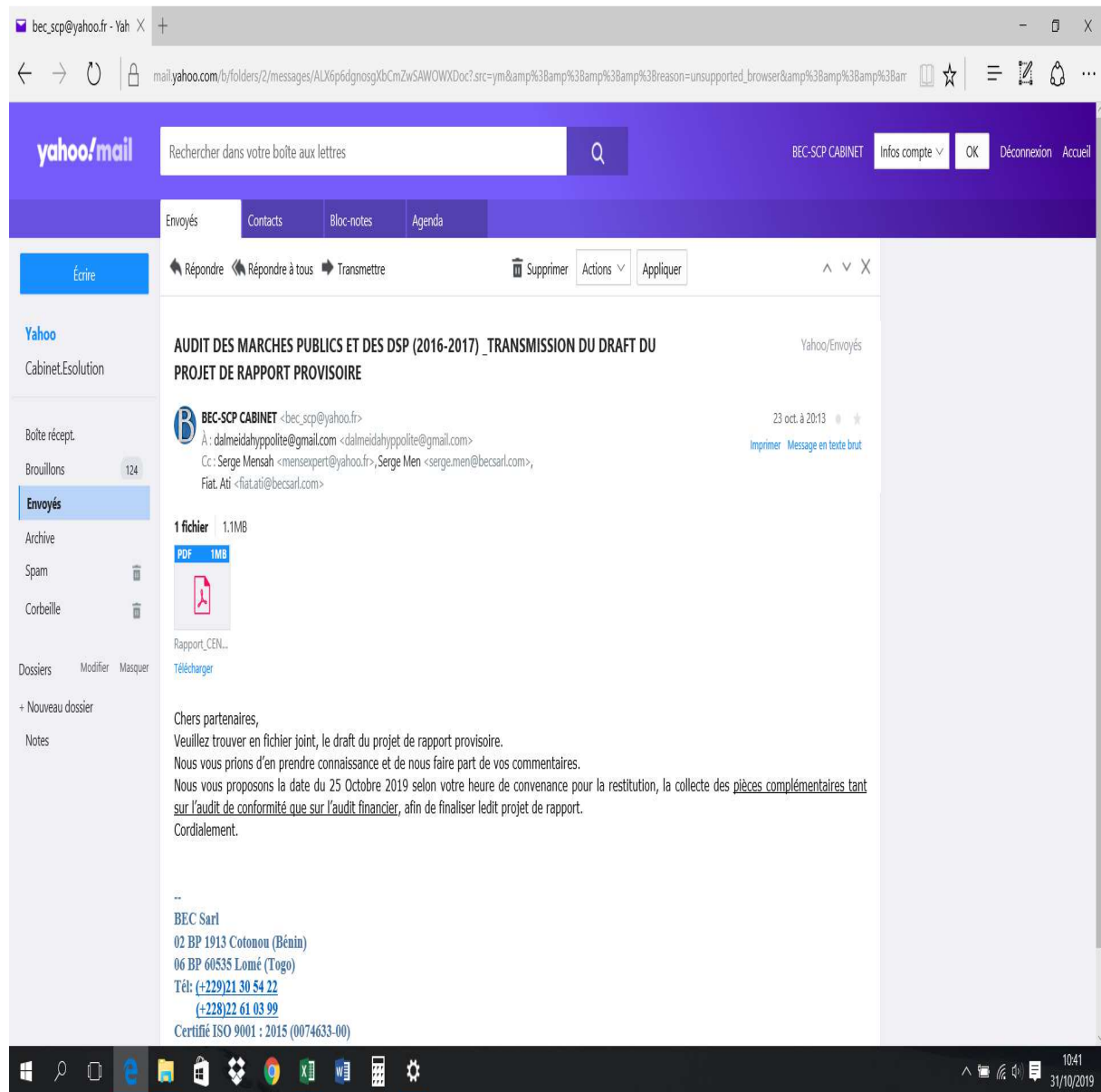
6. Contractualisation

- n. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- o. Preuve de notification du marché
- p. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Annexe n°3 : Détermination du délai moyen de passation

N° d'ordre	Délai	De la publication de l'avis au Dépôt des plis	Du Dépôt des plis à l'Attribution provisoire	De l'Attribution provisoire à la Signature du contrat	De la Signature du contrat à l'Approbation du marché	Total
	Intitulés des marchés					
1	FOURNITURE DE SIX VÉHICULES 4X4 STATION WAGON ET SERVICES CONNEXES AU PROFIT DE LA CENA	-	4	111	4	119
Délai global						119
Délai entre le dépôt des plis et la signature des contrats						115
Volume de marchés concernés (pertinents)						1
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						115

Annexe N°4 : Preuve d'envoi du rapport par mail et PV de restitution



Audits des marchés publics 2016 & 2017 de la CENA _ PV de restitution

**PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES
MARCHES PUBLICS AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016-2017**

Nom de l'autorité contractante : Commission Electorale Nationale Autonome (CENA).

Date de tenue de la séance de restitution : 08 janvier 2020

Heure de démarrage : 16h 10 mn

Heure de fin : 18 h 12 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf liste de la séance de restitution ci-jointe)

I. Récapitulatif des pièces collectées au cours de la restitution

Acte de nomination du chef de la CCMP.

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

Aucune pièce.

III. Synthèse des observations du consultant**3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'AC****Constat 1 : Forces**

✓ Existence des organes de passation de l'Autorité Contractante

Organes	Actes
PRMP	Décision n°039/CENA/PTNP/CB/SEP-S portant nominations de la PRMP
Secrétariat PRMP	Décision 044/CENA/PTNP/CB/SEP-S portant nomination du membre du Secrétariat de la PRMP
CPMP	Décision n°020/CENA/PTNP/CB/SEP portant institution de la CPMP
CCMP	Décision n°002/CENA/PTNP/CB/SEP-S portant nomination du chef de la CCMP

Constat 2 : Faiblesses

- Manque du personnel ;
- Insuffisance de matériels de travail.

Audits des marchés publics 2016 & 2017 de la CENA _ PV de restitution

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) au titre de la gestion budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
				REG/RSR	IRR	NUL IMP
1	APPEL D'OFFRE OUVERT	1	0	1	0	0
2	Gré à Gré	8	0	8	0	0
Total général		9	0	9	0	0
%		100%	0%	100%	0%	0%

Légende

REG Procédure régulière
 RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
 IRR Procédure irrégulière
 NUL Marché nul
 IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

➤ Observation de la PRMP

La PRMP de la CENA a confirmé n'avoir passé aucun marché au titre de la gestion budgétaire 2017. Le marché relatif à l'acquisition, de deux imprimantes spéciales pour l'impression des documents électoraux au profit du COS LÉPI non communiqué au titre de la gestion 2016 n'a pas été passé par la CENA. Elle recommande que l'information soit vérifiée au niveau du COS LEPI ou du régisseur de la CENA.

Au regard de ces conclusions, la PRMP a apporté diverses clarifications qui pourraient modifier l'opinion de l'auditeur.

3.3. Sur les plaintes

L'autorité contractante affirme n'avoir reçu aucune plainte au titre des gestions budgétaires 2016.

3.4. Sur l'exécution financière

Les pièces de règlement ont été communiquées et traitées.

Enfin, des échanges entre le cabinet et la PRMP, a eu lieu notamment sur le mode de fonctionnement des organes, de contrôle et sur les procédures de passation.

La séance a été levée à 18 h 12 mn

Fait à Cotonou, le 08 janvier 2020

Pour BEC SARL


 PRINCE-ADAN GNITONON
 Nour

Pour l'Autorité Contractante


 PRMP CENA
 Page 212

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

**AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES
AUTORITES CONTRACTANTES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017**

SEANCE DE RESTITUTION

Autorité Contractante : CENA

Cotonou, le 08 / 01 / 2020

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	PRINCE-ADANIGNITONON Flavien	Auditeur BEC Sarl	85 10 39 71 bec-scp@yahoo.fr	
2	ELIACMELOA ROUNGHI	PAMP/CENA	9700745 elameloalyp@pamp-cena.com	
3	AKRADI I Aloune Herminie	Auditeur BEC Sarl	bec-scp@yahoo.fr 65 10 39 71	
4				
5				
6				
7				

Annexe N° 5 Divers courriers

BEC Sarl



International
Federation
of Accountants

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES
Région Paris Ile-de-France

ONECCA-TOGO
Conseillers en Fiscalité et en Comptabilité



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 19 Juin 2019

Handwritten signature and date 19/06/2019



Monsieur le Président de la Commission
Electorale Nationale Autonome (CENA)

Cotonou-Bénin

Contrat: 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

V/Réf: 058/CENA/PRMP/S-PRMP

N/Réf: 104/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du
Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 _ **Demande des états
Etats Financiers/Etats de Rédiction des comptes 2016 et 2017**

Handwritten note: Etats financiers et Etats de redaction des comptes 2016 et 2017

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'exécution de la mission citée en objet et en complément de nos
précédentes correspondances, nous vous prions de bien vouloir nous communiquer les
Etats financiers / Etats de Rédiction des comptes de votre structure au titre des gestions
budgétaires 2016 et 2017, dans lesquels nous pouvons obtenir les dépenses de
fonctionnement et d'investissement.

Nous souhaitons que lesdits états nous soient communiqués dans les meilleurs délais, au
plus tard le **Mercredi 26 Juin 2019**.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président,
l'assurance de nos salutations distinguées.

Handwritten signature of Serge Mensah
Serge MENSAN
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé



PJ : Copie de la lettre de mission

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO-LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siège : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 92 18 -
ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N°03035962001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lyé (TROYES); N°SIRET : 813 116 191 000
12; N° de TVA intracommunautaire : TVA
FR54 813 116 191



Bureau des Centres de Comptes et de Comptes aux Comptes N° 0604-Bénin 001-02 N° 0604-Page 0000000000
Lettre de Certification France 2016 0000000000

Cotonou, le 26 septembre 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics de la Commission Electorale
Nationale Autonome (CENA)

Att : Point focal de la mission
Cotonou-Bénin

Handwritten signature and date:
à 16h 53
27/09/2019

Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Pat: 60/09/SM/PA/BEC/BEN/19

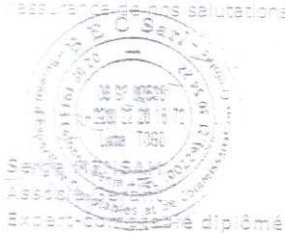
Objet: Mission d'Audit des Marchés publics et des délégations de service public passées
par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du
Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 _ Point sur la collecte
des pièces

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous
transmettons par la présente, le point sur la collecte des pièces relatives aux marchés
déclarés (en annexe la liste des pièces manquantes par marché).

En raison des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions
que vous voudrez prendre afin que les pièces manquantes soient communiquées à l'équipe
le plus tôt possible au plus tard le 04 octobre 2019.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
nos salutations distinguées.



P1 : Liste des pièces manquantes

Handwritten notes and signatures at the bottom of the page.

BEC Sorl



International
Federation
of Accountants



ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES
Région Paris Île-de-France

ONECCA-TOGO



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074533-00

*Recu le 16/05/2019
16h10
S. M. S. P. R. M. P.*

Cotonou, le 15 Mai 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics de la Commission Electorale
Nationale Autonome (CENA)

Att. : Point focal de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 66/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions
budgétaires 2016 et 2017 _ **Transmission d'échantillon d'audit, collecte
des pièces**

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous
transmettons par la présente l'échantillon des marchés à auditer.

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions
que vous ferez prendre afin que la documentation requise soit communiquée à l'équipe
d'auditeurs au plus tard le **22 mai 2019**. Vous trouverez en annexe la liste indicative des
documents et pièces à mobiliser pour la présente mission.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

S. Mensah
Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé



PJ : Echantillon d'audit des marchés
Liste des documents & pièces à collecter

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Tél : 00229 22 30 54 00 Fax : 00229 22 30 54 01

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W- Siège : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lys (TROYES) ; N°SIRET : 813 116 191 000
12 ; N° de TVA intracommunautaire : TVA



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 05 Juillet 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics de la Commission Electorale
Nationale Autonome (CENA)

Att. : Point focaux de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019
N/Réf: 35/07/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du
Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 _ **Transmission**
d'échantillon d'audit physique et collecte des pièces

*Reponse donnée
par courrier*

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous
transmettons par la présente l'échantillon des marchés devant faire l'objet d'audit
d'exécution physique et financière.

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions
que vous ferez prendre afin que la documentation requise soit communiquée à l'équipe
d'auditeurs au plus tard le **19 Juillet 2019**. Vous trouverez en annexe la liste indicative
des documents et pièces à mobiliser pour la phase d'audit physique.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame / Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge Mensah
Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé



PJ : Echantillon d'audit physique
Liste des documents & pièces à collecter

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/CQT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618

TOGO : RCCM N° TOGO-LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siège : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -

FRANCE : 19b rue Jeanne d'Arc, 10180
Saint Leger (TREVES) - N°SIRET : 812 116 101 000



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Recu le 29/03/2019
S/PRMP/CENA
Tel. 96.423482

Cotonou, le 27 mars 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics de la Commission Electorale
Nationale Autonome (CENA)
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 67/03/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différentes autorités contractantes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 (lot 3) _ **Demande de base de données des Marchés Publics (2016 & 2017) et état des plaintes**

Aucune base reçue de l'autorité contractante. Base de données reçue via la LMCMP

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que notre cabinet a été déclaré titulaire du marché N° 067/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/19 relatif à la mission mieux renseignée en objet.

A ce titre, et en prélude au démarrage de ladite mission, nous vous prions de bien vouloir nous communiquer la liste de tous les marchés passés par votre structure ainsi que l'état des plaintes reçues des soumissionnaires et/ou candidats au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017, de préférence dans un format Excel sur CD-ROM ou par courriel (bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com / mensexpert@yahoo.fr).

Nous vous saurions gré des dispositions que vous ferez prendre afin que ladite liste soit communiquée à l'équipe d'audit au plus tard le **jeudi 4 avril 2019**.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge Mensah
Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé



BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200600565618
Siège : Immeuble BEC C/239 Zamen - 02 BP 1913 Cotonou

TOGO : RCCM N° TOGO-LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siège : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60335 Lomé

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lys (TROYES) ; N°SIRET : 813 116 191 000

Annexe 6 : Observation de l'audité

REPUBLIQUE DU BENIN

COMMISSION
ELECTORALE
NATIONALE
AUTONOME

TABEAU DE SYNTHESE DES PREUVES DE PUBLICATION DE L'AVIS RELATIF A L'ACQUISITION DE SIX VEHICULES 4X4 WAGONS AU PROFIT DE LA CENA EN 2016 ET DES PREUVES DE NOTIFICATION DES MARCHES AUX TITULAIRES DES MARCHES DE REALISATION DES BULLETINS DE VOTE DANS LE CADRE DES PRESIDENTIELLES DE 2016.

N°	OBJETS DE MARCHÉ	REFERENCES DES CONTRATS	MODE DE PASSATION	ATTRIBUTAIRES	MONTANT (EN FCFA)	REPONSES RELATIVES AUX PREUVES SOLLICITEES
01	Fourniture de six véhicules 4X4 stations wagon et services connexes au profit de la CENA	N° 107/CENA /PRMP/DNCMP	Appel d'offres ouvert	CFAO MOTORS	150 982 572	Après avis de non objection de la DNCMP, les soumissionnaires non retenus ont été informés des résultats d'évaluation des offres par l'affichage des procès-verbaux à la CENA (cf. article 84 de la loi sus référencée.). La notification du marché approuvé a été faite à CFAO MOTORS par décharge dans les livres de la CENA . La preuve de publication de l'avis est contenue dans les parutions du journal la nation ci-joint. En procédure d'entente directe, il n'y pas de mise en concurrence de candidats. L'attributaire est connu et désigné. Il n'y pas donc pas de soumissionnaires perdants dans ce cas..
02	Réalisation de bulletins de vote au profit de la CENA, dans le cadre de l'élection présidentielle de 2016. 1 ^{er} tour/lot3	N° 081//CENA /PRMP/CCMP/SP	Gré à gré /entente directe	IMPRIMERIE MINUTE	455 000 000	

21

					La notification du contrat de marché approuvé a été faite à l'IMPRIMERIE MINUTE par décharge dans les livres de la CENA En procédure d'entente directe, il n'y pas de mise en concurrence de candidats. L'attributaire est connu et désigné. Il n'y pas donc pas de soumissionnaires perdants dans ce cas..
03	Réalisation de bulletins de vote au profit de la CENA, dans le cadre de l'élection présidentielle de 2016. 1 ^{er} tour/lot1	N° 081//CENA /PRMP/CCMP/SP	Gré à gré /entente directe	IMPRIMERIE TUNDE 525 000 000	En procédure d'entente directe, il n'y pas de mise en concurrence de candidats. L'attributaire est connu et désigné. Il n'y pas donc pas de soumissionnaires perdants dans ce cas.. Notification du marché approuvé été faite à l'IMPRIMERIE TUNDE par décharge dans les livres de la CENA En procédure d'entente directe, il n'y pas de mise en concurrence de candidats. L'attributaire est connu et désigné. Il n'y pas donc pas de soumissionnaires perdants dans ce cas..
04	Réalisation de bulletins de vote au profit de la CENA, dans le cadre de l'élection présidentielle de 2016. 1 ^{er} tour/lot2	N° 083//CENA /PRMP/CCMP/SP	Gré à gré /entente directe	IMPRIMERIE GUTEMBERG 525 000 000	En procédure d'entente directe, il n'y pas de mise en concurrence de candidats. L'attributaire est connu et désigné. Il n'y pas donc pas de soumissionnaires perdants dans ce cas.. Notification du marché approuvé été faite à l'IMPRIMERIE GUTEMBERG par décharge dans les livres de la CENA



					En procédure d'entente directe, il n'y a pas de mise en concurrence de candidats. La notification d'attributions provisoire et définitive a été faite directement à l'imprimerie Gutenberg.
05	Réalisation de bulletins de vote au profit de la CENA, dans le cadre de l'élection présidentielle de 2016. 1 ^{er} tour/lot4	N° 084//CENA /PRMP/CCMP/SP	Gré à gré /entente directe	IMPRIMERIE NOUVELLE PRESSE	420 000 000
					En procédure d'entente directe, il n'y a pas de mise en concurrence de candidats. L'attributaire est connu et désigné. Il n'y a pas de soumissionnaires perdants dans ce cas..
					Notification du marché approuvé été faite à l'IMPRIMERIE NOUVELLE PRESSE par décharge dans les livres de la CENA
					En entente directe pas de véritable mise en concurrence de candidats. Les attributions provisoire et définitive ont été directement notifiées aux attributaires
06	Réalisation de bulletins de vote au profit de la CENA, dans le cadre de l'élection présidentielle de 2016. 2 ^{ème} tour/lot1	N° 256//CENA /PRMP/DNCMP	Gré à gré /entente directe	IMPRIMERIE TUNDE	852 500 000
					En entente directe pas de véritable mise en concurrence de candidats. L'attributaire est connu et désigné.
					Il n'y a pas de soumissionnaires perdants dans ce cas d'entente directe.
					Notification du marché approuvé été faite à l'IMPRIMERIE TUNDE par décharge dans les livres de la CENA
					En procédure d'entente directe, il n'y a pas de mise en concurrence de candidats. La notification d'attributions provisoire et



						définitive a été fait directement à l'imprimerie Tundé.
07	Réalisation de bulletins de vote au profit de la CENA, dans le cadre de l'élection présidentielle de 2016. 2 ^{ème} tour/lot2	N° 257//CENA /PRMP/DNCMP	Gré à gré /entente directe	IMPRIMERIE GUTEMBERG	385 000 000	En entente directe pas de véritable mise en concurrence de candidats. L'attributaire est connu et désigné. Il n'y pas de soumissionnaires perdants dans ce cas d'entente directe. Notification du marché approuvé été faite à l'IMPRIMERIE GUTEMBERG par décharge dans les livres de la CENA
08	Réalisation de bulletins de vote au profit de la CENA, dans le cadre de l'élection présidentielle de 2016. 2 ^{ème} tour/lot3	N° 258//CENA /PRMP/DNCMP	Gré à gré /entente directe	SOCIETE AFRIQUE COMMUNICATION	137 500 000	En entente directe pas de véritable mise en concurrence de candidats. Les attributions provisoire et définitive ont été directement notifiées aux attributaires. En entente directe pas de véritable mise en concurrence de candidats. L'attributaire est connu et désigné. Il n'y pas de soumissionnaires perdants dans ce cas d'entente directe. Notification du marché approuvé été faite à SOCIETE AFRIQUE COMMUNICATION par décharge dans les livres de la CENA
						En procédure d'entente directe, il n'y a pas de mise en concurrence de candidats. La notification d'attributions provisoire et définitive a été fait directement à l'imprimerie Afrique communication

09	Réalisation de bulletins de vote au profit de la CENA, dans le cadre de l'élection présidentielle de 2016. 2 ^{ème} tour/lot4	N° 259//CENA /PRMP/DNCMP	Gré à gré /entente directe	IMPRIMERIE TOP OFFSET	137 500 000	En procédure d'entente directe, il n'y pas de mise en concurrence de candidats. L'attributaire est connu et désigné. Il n'y pas donc de soumissionnaires perdants dans ce cas.. Notification du marché approuvé été faite à IMPRIMERIE TOP OFFSET par décharge dans les livres de la CENA En procédure d'entente directe, il n'y a pas de mise en concurrence de candidats. La notification d'attributions provisoire et définitive a été fait directement à l'imprimerie Top offset
----	---	--------------------------	----------------------------	-----------------------	-------------	--

47

